



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 22 AVRIL 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Fatima AIT-CHIKHEBBIH

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Alexandre MALFAIT, M. Ludovic PAJOT.

Absent(s) : M. Pierre GEORGET, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**ACTUALISATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ANNEXE A LA
CONVENTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INITIATIVE
PUBLIQUE À TRÈS HAUT DÉBIT NORD-PAS-DE-CALAIS SUR LE TERRITOIRE
DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

(N°2025-96)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1425-1 et L.5722-11 ;

Vu Les statuts du Syndicat Mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62 » et notamment son article 11-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-63 du Conseil départemental en date du 24/03/2025 « Budget Primitif de l'exercice 2025 » ;

Vu la délibération n°14 du Conseil Général en date du 15/12/2014 « Approbation des orientations et modifications statutaires du Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique pour le projet Très Haut Débit en Nord-Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°14 du Conseil Général en date du 25/03/2013 « Adoption du schéma directeur du très haut-débit en Nord-Pas-de-Calais et adhésion du Département au syndicat mixte ouvert d'études pour la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes » ;

Vu la délibération n°2024-371 de la Commission Permanente en date du 16/09/2024 « Actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit - Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du Département du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2019-313 de la Commission Permanente en date du 03/09/2019 « Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit du Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du département du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2018-491 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018 « Avenant n°1 - Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit du Nord-Pas-de-Calais sur le territoire de département du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2017-208 de la Commission Permanente en date du 06/06/2017 « Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais numérique sur le territoire du département du Pas-de-Calais » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 31/03/2025 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 31/03/2025 ;

Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'accepter l'actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit de Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du Département du Pas-de-Calais, conclue avec le syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

De verser, selon les modalités reprises au rapport et en annexes à la présente délibération, pour un montant total de 900 174,59 €, les fonds de concours suivants au titre des dépenses d'investissement pour l'année 2025 :

- 483 481,00 € (Fonds de concours au titre des investissements de construction) ;
- 416 693,59 € (Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards).

Article 3 :

De verser la participation aux frais financiers à hauteur de 152 443,00 €, au titre des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025, selon les modalités reprises au rapport et annexes joints à la présente délibération.

Article 4 :

Les dépenses versées en application des articles 2 et 3 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP/AE €	CP €	Dépense €
Investissement	C01-570A01 (570A-AP23-SE)	NA 2945 - 9057/20415331 - SE - Établissements publics locaux - Biens mobiliers, matériel et études	Déploiement du Très Haut Débit	5 800 000,00	981 140,08	900 174,59
Fonctionnement	C01-570A01 (681C-AE16)	NA 54 - 9357/6568 - Autres participations	Déploiement du Très Haut Débit	5 960 099,00	359 500,00	152 443,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 41 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 avril 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

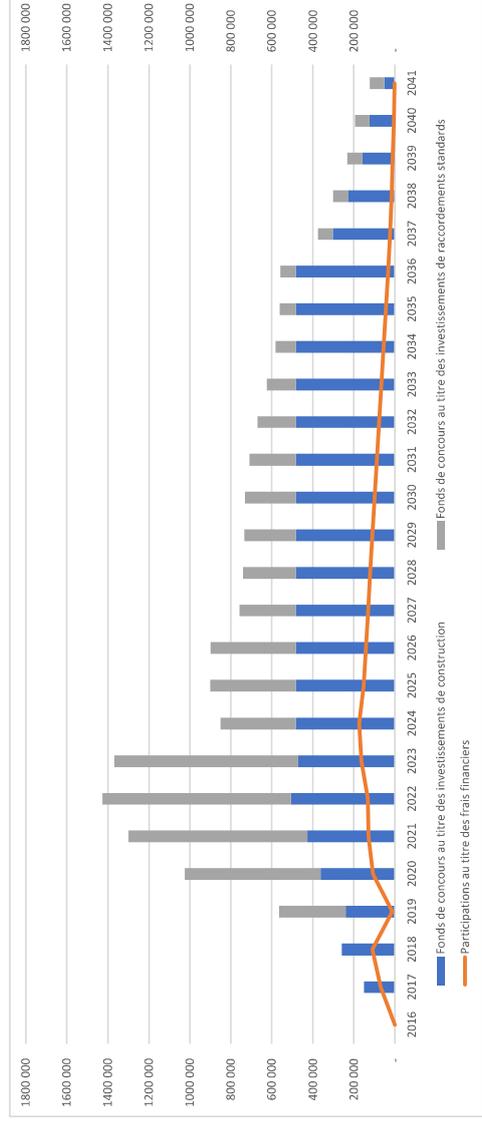
Maryline VINCLAIRE

Participations financières prévisionnelles du Conseil Départemental du Pas-de-Calais à la construction du réseau Très Haut Débit sur son territoire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL									
Fonds de concours au titre des investissements de construction	-	151 000	259 588	240 079	361 890	426 330	506 587	473 802	483 481
dont CD 62	0	151 000	259 588	240 079	361 890	426 330	506 587	473 802	483 481
Participations au titre des frais financiers	-	69 250	110 803	12 391	106 049	128 588	131 196	163 816	175 000
dont CD 62	0	69 250	110 803	12 391	106 049	128 588	131 196	163 816	175 000
Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards	-	-	-	324 880	663 420	873 660	919 420	894 720	366 760
dont CD 62	0	0	0	324 880	663 420	873 660	919 420	894 720	366 760
Fonds de concours au titre des investissements de construction	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481
dont CD 62	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481	483 481
Participations au titre des frais financiers	152 443	141 734	130 708	120 437	109 277	98 459	87 657	76 910	66 218
dont CD 62	152 443	141 734	130 708	120 437	109 277	98 459	87 657	76 910	66 218
Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards	416 694	415 520	273 742	256 413	250 190	247 087	225 405	186 491	140 151
dont CD 62	416 694	415 520	273 742	256 413	250 190	247 087	225 405	186 491	140 151
Fonds de concours au titre des investissements de construction	483 481	483 481	483 481	302 719	229 866	160 010	123 686	51 229	-
dont CD 62	483 481	483 481	483 481	302 719	229 866	160 010	123 686	51 229	-
Participations au titre des frais financiers	55 164	44 448	33 686	23 603	16 175	10 132	5 061	972	-
dont CD 62	55 164	44 448	33 686	23 603	16 175	10 132	5 061	972	-
Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards	98 183	77 955	74 312	72 647	71 627	71 278	71 270	71 278	35 628
dont CD 62	98 183	77 955	74 312	72 647	71 627	71 278	71 270	71 278	35 628

Emprunt : source SMO NPDCN
Raccordements : source SMO NPDCN

Montants en bleu : réel
Montants en noir : prévisionnel



Participations financières prévisionnelles du Conseil départemental du Pas-de-Calais à la construction du réseau Très Haut Débit sur son territoire

Contribution prévisionnelle sur la période 2025-2042

Année	Fonds de concours au titre des investissements de construction	Participations au titre des frais financiers	Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards
2025	483 481,00 €	152 443,00 €	416 693,59 €
2026	483 481,00 €	141 734,00 €	415 519,61 €
2027	483 481,00 €	130 708,00 €	273 742,04 €
2028	483 481,00 €	120 437,00 €	256 412,60 €
2029	483 481,00 €	109 277,00 €	250 190,26 €
2030	483 481,00 €	98 459,00 €	247 087,38 €
2031	483 481,00 €	87 657,00 €	225 405,03 €
2032	483 481,00 €	76 910,00 €	186 490,67 €
2033	483 481,00 €	66 218,00 €	140 150,96 €
2034	483 481,00 €	55 164,00 €	98 182,60 €
2035	483 481,00 €	44 448,00 €	77 954,51 €
2036	483 481,00 €	33 686,00 €	74 312,49 €
2037	302 719,00 €	23 603,00 €	72 647,09 €
2038	229 866,00 €	16 175,00 €	71 627,04 €
2039	160 010,00 €	10 132,00 €	71 277,50 €
2040	123 686,00 €	5 061,00 €	71 269,90 €
2041	51 229,00 €	972,00 €	71 277,50 €
2042	- €	- €	35 628,11 €
Total	6 669 282,00 €	1 173 084,00 €	3 055 868,89 €

<i>Réalisé au 31/12/2024</i>	<i>2 902 757,92 €</i>	<i>897 092,96 €</i>	<i>4 042 860,00 €</i>
<i>Contribution totale 2017-2042</i>	<i>9 572 039,92 €</i>	<i>2 070 176,96 €</i>	<i>7 098 728,89 €</i>

Participations financières prévisionnelles du Conseil départemental du Pas-de-Calais à la construction du réseau Très Haut Débit sur son territoire

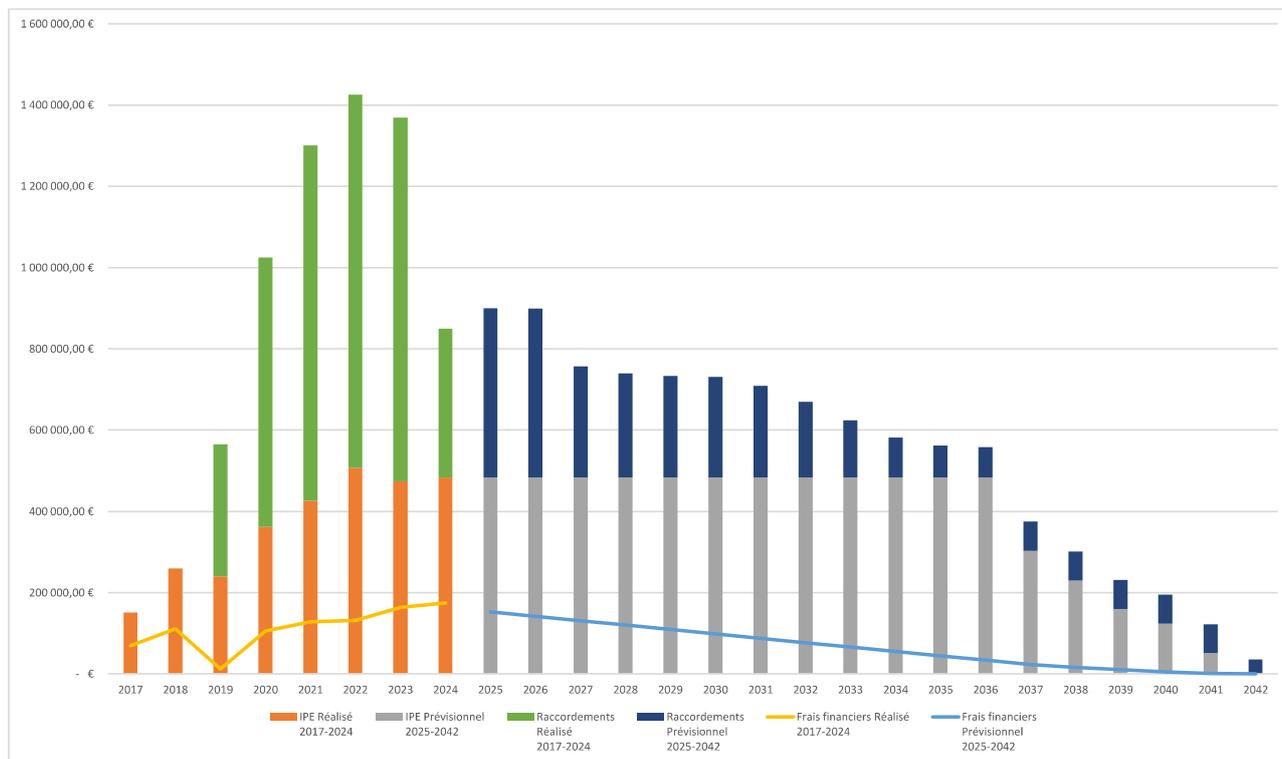
Contribution prévisionnelle sur la période 2017-2042

Année	Fonds de concours au titre des investissements de construction			Participations au titre des frais financiers			Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards		
	Convention 2019	IPE Réalisé 2017-2024	IPE Prévisionnel 2025-2042	Convention 2019	Frais financiers Réalisé 2017-2024	Frais financiers Prévisionnel 2025-2042	Convention 2019	Raccordements Réalisé 2017-2024	Raccordements Prévisionnel 2025-2042
2017	151 000,00 €	151 000,00 €		69 250,00 €	69 250,00 €				
2018	259 588,08 €	259 588,08 €		110 802,79 €	110 802,79 €				
2019	240 079,13 €	240 079,13 €		12 391,45 €	12 391,45 €		324 880,00 €	324 880,00 €	
2020	361 890,26 €	361 890,26 €		106 048,82 €	106 048,82 €		689 260,00 €	663 420,00 €	
2021	400 422,20 €	426 330,45 €		134 502,57 €	128 587,90 €		871 940,00 €	873 660,00 €	
2022	564 379,18 €	506 587,00 €		144 031,46 €	131 196,00 €		1 074 860,00 €	919 420,00 €	
2023	582 464,83 €	473 802,00 €		130 905,63 €	163 816,00 €		844 700,00 €	894 720,00 €	
2024	582 464,83 €	483 481,00 €		122 940,38 €	175 000,00 €		562 400,00 €	366 760,00 €	
2025	582 464,83 €		483 481,00 €	114 106,06 €		152 443,00 €	420 800,00 €		416 693,59 €
2026	582 464,83 €		483 481,00 €	105 648,34 €		141 734,00 €	305 400,00 €		415 519,61 €
2027	582 464,83 €		483 481,00 €	97 178,87 €		130 708,00 €	246 340,00 €		273 742,04 €
2028	582 464,83 €		483 481,00 €	88 942,94 €		120 437,00 €	227 360,00 €		256 412,60 €
2029	582 464,83 €		483 481,00 €	80 075,31 €		109 277,00 €	184 860,00 €		250 190,26 €
2030	582 464,83 €		483 481,00 €	71 529,46 €		98 459,00 €	131 560,00 €		247 087,38 €
2031	582 464,83 €		483 481,00 €	62 979,97 €		87 657,00 €	74 720,00 €		225 405,03 €
2032	582 464,83 €		483 481,00 €	54 532,31 €		76 910,00 €	5 240,00 €		186 490,67 €
2033	582 464,83 €		483 481,00 €	46 104,56 €		66 218,00 €	- €		140 150,96 €
2034	582 464,83 €		483 481,00 €	37 332,46 €		55 164,00 €	- €		98 182,60 €
2035	582 464,83 €		483 481,00 €	28 897,92 €		44 448,00 €	- €		77 954,51 €
2036	582 464,83 €		483 481,00 €	20 427,06 €		33 686,00 €	- €		74 312,49 €
2037	401 703,50 €		302 719,00 €	12 616,77 €		23 603,00 €	- €		72 647,09 €
2038	328 849,80 €		229 866,00 €	7 470,04 €		16 175,00 €	- €		71 627,04 €
2039	258 994,43 €		160 010,00 €	2 049,00 €		10 132,00 €	- €		71 277,50 €
2040	133 396,01 €		123 686,00 €	- €		5 061,00 €	- €		71 269,90 €
2041	55 954,81 €		51 229,00 €	- €		972,00 €	- €		71 277,50 €
2042			- €	- €		- €	- €		35 628,11 €
Total	11 310 764,95 €	2 902 757,92 €	6 669 282,00 €	1 660 764,17 €	897 092,96 €	1 173 084,00 €	5 964 320,00 €	4 042 860,00 €	3 055 868,89 €

Réalisé + prévisionnel : 9 572 039,92 €

Réalisé + prévisionnel : 2 070 176,96 €

Réalisé + prévisionnel : 7 098 728,89 €



Participations financières prévisionnelles du Conseil départemental du Pas-de-Calais à la construction du réseau Très Haut Débit sur son territoire

Nombre de prises rendues éligibles

Département du Pas-de-Calais

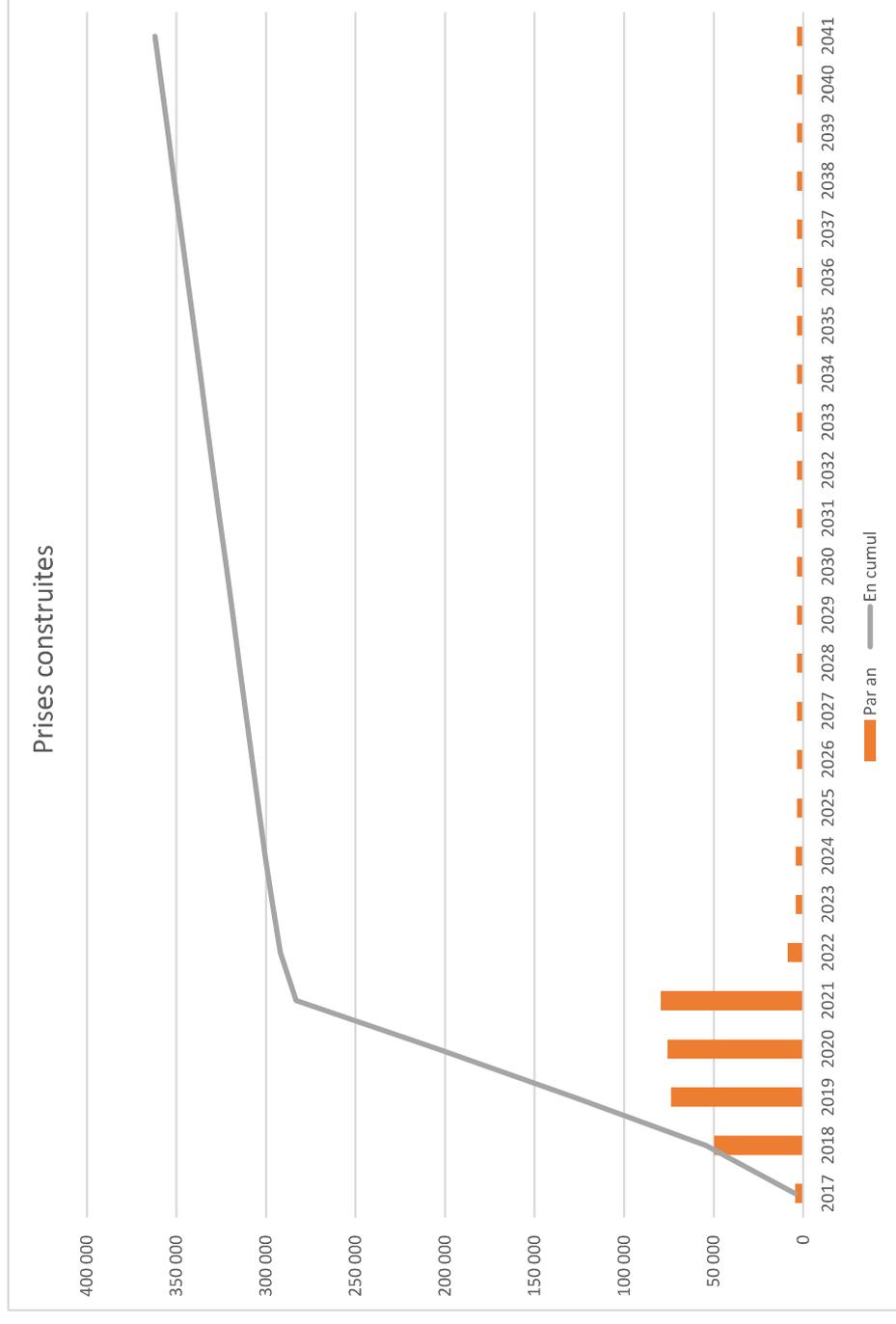
Total
361 924

Année	Par an	En cumul
2017	4 646	4 646
2018	49 601	54 247
2019	73 834	128 081
2020	75 714	203 795
2021	79 463	283 258
2022	8 732	291 990
2023	4 291	296 281
2024	4 261	300 542
2025	3 611	304 153
2026	3 611	307 764
2027	3 611	311 374
2028	3 610	314 985
2029	3 611	318 596
2030	3 611	322 207
2031	3 611	325 817
2032	3 610	329 428
2033	3 611	333 039
2034	3 611	336 649
2035	3 611	340 260
2036	3 610	343 871
2037	3 611	347 481
2038	3 611	351 092
2039	3 611	354 703
2040	3 610	358 314
2041	3 611	361 924

Quantités en bleu : réel

Quantités en noir : prévisionnel

1,20



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Services Numériques
Cellule d'Appui Administrative, Budgétaire, Comptable et
Référentiel SI

RAPPORT N°21

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 AVRIL 2025

ACTUALISATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE À TRÈS HAUT DÉBIT NORD-PAS-DE-CALAIS SUR LE TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Suite à l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) par la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais au premier trimestre 2013, le syndicat mixte ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique » a été chargé de la mise en œuvre du Très-Haut-Débit sur le territoire en zone publique, conformément aux objectifs fixés dans le SDAN.

La Région et les deux Départements ont ainsi transféré au syndicat mixte leur compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques prévue à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à l'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) au groupement AXIONE – BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES par le comité syndical du 21 octobre 2016, et à sa signature le 4 novembre 2016, mais aussi suite aux signatures de différents avenants, la phase de construction du réseau a été finalisée en 2021 (en avance de quatre années).

A ce jour, près de 300.000 prises ont été déployées sur le territoire du Pas-de-Calais et le taux de raccordement final (souscription par un usager d'un contrat auprès d'un fournisseur d'accès internet) est de l'ordre de 70%.

Le financement de la construction et de l'exploitation du réseau par le Conseil départemental du Pas-de-Calais est estimé à 16,7 M€ en investissement et 2,2 M€ en fonctionnement sur la durée de 25 années de la DSP sur un coût global de 840M€ pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce financement se décompose en fonds de concours au titre des investissements de construction et au titre des raccordements standards, ainsi qu'en participations en fonctionnement au titre des frais financiers (intérêts d'emprunt).

Les conditions d'attribution du financement au syndicat mixte ainsi que la

convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit du Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du Département du Pas-de-Calais ont fait l'objet d'une première délibération de la Commission permanente le 6 juin 2017. Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant approuvé par délibération de la Commission Permanente le 5 novembre 2018. Une nouvelle convention ayant le même objet a fait l'objet d'une délibération votée en Commission Permanente le 3 septembre 2019 dont les éléments financiers de l'annexe ont été actualisés par délibération le 16 septembre 2024.

Suite à l'adoption du budget primitif pour 2025 du syndicat mixte par ses membres, le 16 janvier 2025, une actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention est proposée au vote de la Commission Permanente.

Pour l'année 2025, ces montants s'élèvent à 900 174,59 € au titre des dépenses d'investissement (Fonds de concours au titre des investissements de construction : 483 481 € ; Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards : 416 693,59 €) et 152 443 € au titre des dépenses de fonctionnement (frais financiers).

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'accepter l'actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit de Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du département du Pas-de-Calais, conclue avec le syndicat mixte ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique »,

- de verser, pour un montant total de 900 174,59 €, les fonds de concours suivants au titre des dépenses d'investissement pour l'année 2025 :

- 483 481 € (Fonds de concours au titre des investissements de construction);
- 416 693,59 € (Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards).

- de verser la participation aux frais financiers à hauteur de 152 443 €, au titre des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025.

Section	Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AP/AE €	CP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
Investissement	C01-570A01 (570A-AP23-SE)	NA 2945 - 9057/20415331 - SE - Etablissements publics locaux - Biens mobiliers, matériel et études	Déploiement du Très Haut Débit	5 800 000,00	981 140,08	981 140,08	900 174,59	80 965,49
Fonctionnement	C01-570A01 (681C-AE16)	NA 54 - 9357/6568 - Autres participations	Déploiement du Très Haut Débit	5 960 099,00	359 500,00	359 500,00	152 443,00	207 057,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 31/03/2025.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 31/03/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY